



CONSEIL GÉNÉRAL DE SAINT-MAURICE

COMMISSION DE GESTION

RAPPORT RELATIF AUX COMPTES 2015

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

Président : Dominique Robyr (PLR)

Rapporteur : Jan Schönbächler (AdG)

Membres : Stéphanie Rappaz Saillen (PDC), Evelyne Saillen (PLR), Damien Coutaz (PDC), François Farquet (PDC), Raoul Panchard (PLR), Gail Rappaz (PDC), Frédéric Rey-Bellet (PDC).

Suppléants : Annick Barman (PDC), Véronique Chételat-Maye (AdG), Catherine Frossard (PDC), Laurence Mottiez (PLR), Guillaume Barman (PLR), Patrick Genoud (PDC).

Note : 1 suppléante a eu à fonctionner :

- Annick Barman (pour François Farquet le 11 mai et les 1 et 2 juin)

1. PRÉAMBULE

Les comptes 2015 ont été approuvés par le Conseil municipal le 27 avril 2016 et ont été mis à notre disposition sur le site de la commune le même jour.

La Commission de gestion s'est réunie à trois reprises dans le cadre du contrôle et de l'analyse des comptes 2015 : le 11 mai et les 1 et 2 juin 2016.

Nous avons procédé à l'analyse des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissements, et de la situation globale. Lors de la deuxième séance, nous avons invité, le Président de la Municipalité, Damien Revaz, et le responsable des finances, Léonard Roserens, à répondre à nos questions.

2. QUESTIONS-RÉPONSES - COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Sauf avis contraire, les réponses suivantes ont été données par le Président de la Municipalité, Damien Revaz.

2.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

029 Administration générale, divers

029.331.01 p.30 Amortissement ordinaire Maison communale Mex

Le montant budgétisé est de 10'000 CHF et nous nous retrouvons avec un montant final de 46'000 CHF. Pourquoi une telle différence?

Dans les comptes, l'amortissement de 46'000 CHF correspond aux 10% de la valeur comptable du bâtiment au 1er janvier de l'année écoulée, respectant ainsi les normes en vigueur. Dans le budget, le taux de 10% a également été respecté sur l'ensemble des biens à amortir, mais réparti différemment – il est vrai – entre les postes concernés. Le taux minimum d'amortissement de 10% doit être respecté sur l'ensemble du budget, et non pas pour chaque poste, rubrique ou chapitre.

2.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

100 Cadastre, poids & mesures

100.318.01 p.33 Frais de conservation du cadastre

Ce montant a sensiblement augmenté (du fait d'une part par la facture annuelle du bureau Rey-Bellet comme mentionné dans les explications), mais si on reprend les comptes 2014, il a tout simplement plus que doublé, voir explosé (de 22'235.75 CHF à 45'602.25 CHF). Ce montant sera-t-il aussi élevé pour les prochaines années?

Ce poste dépend des transformations et nouvelles constructions sur le territoire communal. En 2015, les frais liés à l'implantation du nouveau CO figurent dans ce compte, pour un montant supérieur à 7'000 CHF.

A noter que la refacturation de ces charges fait actuellement l'objet d'une analyse afin d'obtenir, à l'avenir, l'autofinancement de ce secteur.

Une loi cantonale oblige le relevé des mesures chaque année par un géomètre, ce qui engendre des frais, payés par la Commune. Cette dernière refacture au contribuable une (petite) partie de ces frais sous la forme d'un montant forfaitaire. La Commune est en train d'analyser la situation afin de déterminer quels changements seraient envisageables. Peut-être qu'à la levée de la construction, la Commune devrait établir un décompte plus précis, au lieu de refacturer une somme forfaitaire, systématiquement inférieure au montant payé par la Commune.

113 Corps de police

113.318.001 p.36 Frais de ligne sécurisée

A quoi correspond cette nouvelle rubrique (montant de 4'759 CHF)?

Liaison sécurisée donnant accès à la base de données de l'OFROU ainsi qu'à celle de la police cantonale. Ces frais existaient déjà en 2014, mais étaient ventilés différemment. Lorsque la police met une amende, elle peut avoir besoin d'identifier le détenteur du véhicule par son numéro de plaque. Pour ce faire, une ligne sécurisée (cryptée et directe) avec l'OFROU est nécessaire. Elle a été posée par la SEIC.

113.436.00 p.36 Emoluments notification Office des poursuites

A quoi correspond ce montant (17'269 CHF de revenus), qui était de 1'000 CHF au budget?

Lorsque la Poste ne parvient pas à notifier les actes provenant de l'office des poursuites, la police intercommunale s'en charge. Lesdits frais sont ensuite refacturés et comptabilisés dans ce compte. Anciennement, ces recettes se trouvaient dans le compte n° 113.439.00, contributions diverses. De plus ces montants ont sensiblement augmentés.

2.2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

210 Écoles primaires et enfantines

210.319.001 p.49 Action pommes

Il y a 1'000 CHF au budget, mais rien dans les comptes. L'action n'est plus reconduite ?
Mauvaise imputation comptable. L'action a eu lieu durant le 1er trimestre 2015 pour un total de 1'153.50 CHF. L'action 2016 a également eu lieu durant les mois de janvier à mars pour un total de 1'468.50 CHF et figure dans le compte adéquat.

211 Cycle d'orientation

211.301.01 p.50 Personnel T.P.

Selon le commentaire, ce montant de 14'528.50 CHF correspond au désherbage aux alentours du cycle. Bien que refacturé à l'association du CO, ce montant semble élevé !
Les premières années – tant que les plantes ne recouvrent pas la surface totale – le temps nécessaire au désherbage est relativement élevé. Cela s'atténuera pour les années à venir. A noter également que les Travaux Publics sont intervenus de manière significative au mois de mai 2015, aucun entretien n'ayant été effectué jusqu'à cette date. Ce poste couvre également les frais liés à l'entretien des surfaces extérieures, ce qui englobe notamment le terrain de basket du nouveau CO.

2.3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE

Pas de question pour ce chapitre.

2.4 SANTÉ

Pas de question pour ce chapitre.

2.5 PRÉVOYANCE SOCIALE

540 Service officiel de la curatelle

540.361.00 p.75 Curatelle éducative

540.436.00 p.75 Dédommagement canton curatelles éducatives

540.436.01 p.75 Dédommagement communes curatelles éducatives

Malgré les explications mentionnées en page 73, nous avons de la peine à nous y retrouver suite à la nouvelle méthode de comptabilisation. Une explication un peu plus approfondie serait la bienvenue.

Les comptes communaux comptabilisent trois éléments différents concernant la curatelle, à savoir :

1. Rubrique 540

- a. Service officiel de la curatelle du district.
- b. Cette rubrique doit s'autofinancer. Les factures sont envoyées aux pupilles. En cas de non solvabilité, la commune doit prendre en charge ces frais.

2. Compte 549.351.00

- a. Curatelles éducatives confiées à l'OPE (office pour la protection de l'enfant) et refacturées à la Municipalité.
- b. Lorsque cela est possible, la Municipalité refacture une partie de ces coûts aux parents des enfants concernés. (cf. compte n° 549.431.00)

3. Compte 549.362.00

- a. Honoraires de curateurs pour personnes à charge de la Municipalité.

580 Aide sociale individuelle

580.36 p.80 Subventions accordées

580.45 p.80 Restitution des collec. publiques

Selon le commentaire de la page 73, le compte 580.366.00 était sous-estimé au budget, mais il est toutefois compensé par les participations du canton, qui étaient en 2014 comptabilisées avec le compte 580.366.00 et certainement aussi au budget 2015. En prenant la somme des totaux des postes 580.36 et 580.45, nous constatons une baisse de près de 100'000 CHF entre 2014 et 2015. Comment l'expliquer alors qu'on parle d'un budget sous-estimé?

Effectivement la remarque est juste. Le commentaire figurant dans les comptes ne fait pas sens.

2.6 TRAFIC

620 Routes communales

620.311.01 p.85 Signalisation touristique

10'000 CHF au budget et 3'231.35 CHF aux comptes. Pour notre information, où en est le projet de la nouvelle signalétique?

La signalétique sur l'autoroute a été posée dernièrement (donc en 2016). Le montant total est réparti entre l'OFROU, le Canton et la Commune. La facture n'a pas encore été délivrée.

2.7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT

710 Assaisissement des eaux usées

710.318.03 p.92 Honoraires

60'000 CHF étaient prévus pour l'étude de la nouvelle Step. Où en est-on?

L'étude est mise en stand by. Des discussions sont actuellement en cours avec d'autres communes sur un projet de Step intercommunale (Gryon, Bex, Lavey et Vérossaz). Nous aurons peut-être plus d'information à la fin de l'été.

2.8 ECONOMIE PUBLIQUE

Pas de question pour ce chapitre.

2.9 FINANCES ET IMPÔTS

Pas de question pour ce chapitre.

3. QUESTIONS-RÉPONSES - COMPTES D'INVESTISSEMENTS

2 Enseignement et formation

211 Cycle d'orientation

211.661.00 p.125 Subventions cantonales

Quel est ce montant de -250'000 CHF, qui est donc une subvention négative? Qu'elle est la contrepartie de cette écriture?

La contrepartie de cette écriture se fera par un compte de liquidités. Ce remboursement – qui concerne un solde de subvention perçues dans les années 80 pour le CO et le CSS – interviendra lorsque le décompte final du nouveau CO aura été établi et validé.

Il s'agit d'une subvention que nous devons rendre à l'Etat du Valais. Au final, ce montant sera déduit par le Canton de la nouvelle subvention pour le nouveau CO. La Commune devra donc verser ce montant à l'Association du CO. Cette opération se réalisera ultérieurement. Par ailleurs, comme le CO a un peu de retard, il est possible que le montant final à rembourser soit un peu plus faible.

3 Culture, loisirs & culte

34 Sports

340.503.00 p.127 Centre sportif scolaire

Pourquoi ce montant de 65'000 CHF n'a pas été utilisé. La remarque indiquait une situation urgente dont il fallait s'occuper, des travaux urgents à réaliser. Qu'en est-il?

Les travaux – urgents il est vrai – ont pu être repoussés à l'été 2016.

Le budget 2016 de 60'000 CHF additionné à celui non utilisé de 2015 (65'000 CHF), ne suffiront malgré tout pas à couvrir les frais effectifs de ce projet, devisés à 174'159.70 CHF et adjugés lors de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2016.

6 Trafic

610 Routes cantonales

610.501.03 p.130 Rte d'Epinassey piste cyclable

Poste ni aux comptes 2015, ni au budget 2016, alors qu'il était au budget 2015. Pourquoi? Qu'en est-il? Projet abandonné, repoussé, intégré dans un autre poste ou autre?

Il y a eu du retard par rapport à ce qui avait été annoncé. Le projet est en cours de réalisation et sera imputé dans les comptes 2016. Ce projet n'avait malheureusement pas débuté en 2015, raison pour laquelle aucune provision n'a été portée dans les comptes de l'année écoulée. Il a été décidé de ne pas comptabiliser dans les comptes 2015, ce qui n'était pas dû au 31 décembre 2015.

621 Parkings

621.503.00 p.131 Parking Val de Marne

Pourquoi ce poste était au budget 2015, mais pas au comptes 2015?

Le commentaire apporté à la piste cyclable de la route d'Epinassey est également valable pour ce poste.

7 Protection et aménagement de l'environnement

700 Service des eaux

700.501.08 p.132 Source du Martolet

Pourquoi cette différence entre budget 2015 (100'000 CHF) et comptes 2015 (12'226.55 CHF)? Quelque chose qui n'a pas été réalisé? Reporté? Autre?

Les travaux ont été reportés et seront réalisés durant les années 2016 – 2017. Un projet de station de pompage à la Grande Allée est en cours. Nous sommes toutefois en attente des CFF pour déterminer la répartition des frais. Comme les CFF ont terminé le tunnel, ce projet peut à présent avancer, et sera peut-être comptabilisé en 2016... ou en 2017.

700.501.15 p.132 Réseau Eau Mex traitement

700.501.16 p.132 Réseau d'eau ch. Tuilerie

Pourquoi les deux montants du budget 2015 (50'000 CHF et 65'000 CHF) n'apparaissent pas dans les comptes 2015?

Sur conseil d'un spécialiste, il a été renoncé au projet de traitement du réseau d'eau de Mex, ces travaux ayant été jugés inutiles. Quant au projet du réseau d'eau du chemin de la Tuilerie, les travaux sont actuellement en cours, et feront l'objet du budget 2016.

720 Traitement des déchets

720.506.00 p.133 Benne compactrice Mex

Quid des 30'000 CHF? La benne compactrice ne sera pas achetée? Ou y a-t-il une autre réflexion ou solution à l'étude?

Cet achat a été reporté, dans l'attente de la validation du nouveau règlement de la gestion des déchets et des mesures qui en découleront. Une solution (taxe au sac, taxe au poids ou autre) doit être trouvée avant 2018. La Commune est en discussion avec les Communes environnantes. Le principe est de rendre la taxe proportionnelle à la quantité de déchets, tout en incitant à réduire cette quantité. Il a donc été décidé d'attendre la validation de cette nouvelle solution, avant d'acquérir, ou pas, une benne compactrice pour Mex.

76 Protection éboulements

760.501.00 p.134 Falaise des Fingles

Pourquoi les montants diminuent? Est-ce qu'il ne faudrait pas se dépêcher de terminer les travaux avant que les subventions ne diminuent? Ou les travaux sont-ils finis?

Les travaux des Fingles sont en cours actuellement et ne pouvaient pas être entrepris préalablement en raison de conflits avec les travaux aux abords du tunnel CFF.

Suite à la pose des filets de protection en aval de la Grotte aux fées, il restera 2 tronçons à achever (en principe cette année) et ceux-ci sont situés de part et d'autre du tunnel des CFF. Ces 2 tronçons concernent la réalisation d'une digue et d'un filet (côté château) et la stabilisation de massifs rocheux côté abbaye.

760.501.04 p.134 Torrent du St-Barthélémy

Comment expliquer ce montant négatif de -11'707.90 CHF?

Lors du bouclage des comptes 2014, une provision supérieure à la facture finale a été portée en compte, générant une recette comptable dans les comptes de l'année suivante. Il s'agit donc d'une dissolution de provision.

En revanche, cela concernait les barrages et non pas le torrent du St-Barthélémy. Ce montant aurait donc dû être intégré au compte 760.501.02.

8 Economie publique

860 Electricité

860.501.10 p.137 Réseau basse tension

860.501.16 p.137 Réseau électrique éclairage public

Pourquoi la différence de montants sur le réseau basse tension? Pourquoi le montant du réseau électrique éclairage public apparaît alors qu'il n'avait pas été prévu au budget? À quoi cela correspond-il?

Une facture concernant l'éclairage public (sous-sol) a été passée dans ce compte début 2015. Il est vrai qu'une différence doit être apportée – afin de répondre aux exigences de l'EiCom - entre la partie hors sol (service communal) et la partie sous-sol (service électrique) de l'éclairage public.

En revanche, une différenciation, dans le service électrique, entre le réseau basse tension et le réseau sous-terrain de l'éclairage public est superflue et ne sera pas reproduite à l'avenir.

4. QUESTIONS-RÉPONSES - BILAN

CCP et autres comptes, page 138

Nous nous étonnons du très peu de liquidités? Quelles en sont les raisons? Les ATF (page 143) nous font penser que la Commune emprunte à court terme pour payer les dépenses courantes. Nous nous étonnons de cette gestion en flux tendus. N'y a-t-il pas une politique de liquidités à court terme qui serait plus efficace?

A ce jour, il n'y a plus d'emprunt à court terme en vigueur et ce, depuis le 7 mars. Bien que l'exercice 2015 aie dégagé un excédent de financement de l'ordre de 475'000 CHF, force est de constater qu'il existe de grandes variations de trésorerie durant l'année ; variations que nos liquidités courantes ne permettent pas toujours d'absorber. Afin d'éviter des intérêts négatifs en compte courant, les ATF ont été privilégiés, leurs taux étant très attractifs.

Comptabilisation des impôts dans le bilan

Il y a des passifs transitoires de l'ordre de 8.3 millions. Les impôts sont considérés comme des produits reçus d'avance (cf. compte B20.259.02, page 144). Les comptes B10.112 (page 138) représentent des impôts à encaisser pour un montant de 13.9 millions. La manière de comptabiliser tout cela n'est pas très claire.

Il est vrai que cette comptabilisation mérite une explication. Dans le compte n° B10.112.02 se trouve l'estimation – établie par le logiciel « impôts » – des recettes fiscales devant encore être notifiées pour les années 2015 et antérieures.

A contrario, dans le compte n° B20.259.02 figurent toutes les tranches d'impôts que la Municipalité a encaissées avant l'établissement du bordereau d'impôt et qui seront déduites lors de l'établissement dudit bordereau.

5. QUESTIONS-RÉPONSES - DIVERS

Message du Conseil municipal

Au sujet de la remarque "à la lecture des différents indicateurs financiers, nous constatons que la commune a une difficulté structurelle à couvrir ses dépenses courantes [...]", que propose le Conseil communal pour remédier à cette situation, par exemple par de la promotion économique, etc?

Le Conseil Municipal a décidé de privilégier le maintien du niveau actuel des prestations offertes à la population. Cela pèse sur le compte de fonctionnement et empêche de dégager une meilleure marge d'autofinancement.

Afin d'atténuer cette problématique, le Conseil Municipal a mis l'accent sur le rendement du patrimoine immobilier ainsi que le développement de plans de quartiers qui favoriseront l'implantation de nouveaux immeubles.

A terme, seule une augmentation du nombre de contribuables permettra de résoudre cette situation connue depuis plusieurs dizaines d'années.

Dzèbe

Comment est utilisé le budget alloué à la Dzèbe. Quelles sont les heures d'accueil. Est-ce qu'ils ont désormais défini leurs nouvelles orientations, suite à la fermeture temporaire dans ce but (annonce de fermeture des accueils libres du mercredi et du jeudi)? Environ deux semaines plus tard, nous avons reçu une lettre accompagnée d'une sollicitation de soutien et d'un BVR. La succession de ces événements est un peu bizarre. Qu'en est-il?

Le budget alloué à la Dzèbe couvre principalement les charges salariales (47'600.- au compte de l'association en 2015) pour une animatrice à 60% et une auxiliaire (étudiante) à 15%. De fidèles donateurs ont apporté un soutien total de 3'295.- en 2015, qui a couvert les frais d'animation.

Un BVR et une convocation à l'AG sont envoyés chaque année à une liste de membres et donateurs potentiels, selon le fonctionnement de toute association. L'AG permet notamment d'informer les participants au sujet des activités programmées, des projets ou des soucis de l'association. Elle a eu lieu le 15 avril 2016. Les rapports de la présidente, de l'animatrice ainsi que les comptes 2015 sont à disposition.

Les heures d'accueil de la Dzèbe se répartissent ainsi :

- *accueil libre les mercredis (14-17h) et jeudis (16-18h) au local, dont le partage de repas confectionnés ensemble,*
- *des activités proposées le vendredi soir et le samedi après-midi sous forme d'ateliers et sur inscription,*
- *des sorties occasionnelles le vendredi soir et le week-end,*
- *l'accueil sportif en salle le dimanche après-midi en hiver.*

En séance du comité du 23 février dernier, celui-ci a soutenu la proposition des animatrices de stopper les accueils libres des mercredis et jeudis pour quelques semaines, suite à l'attitude inacceptable d'un groupe de jeunes lors de ces accueils. Les autres activités ont été maintenues, dont les sorties de fin de semaine. Les animatrices ont profité de ce temps pour visiter les autres centres d'animation des communes valaisannes et glaner idées et conseils afin de repartir sur de nouvelles bases.

Elles ont fait un rapport de leur recherche en séance du comité le 11 mai dernier, et repris les accueils libres dans de bonnes conditions. Les remises en question font d'ailleurs partie du parcours des autres centres, appelés à évoluer en fonction des jeunes qui les fréquentent. De nouvelles options seront prises dès la rentrée scolaire, dont une volonté de collaboration accrue avec le CO de la Tuilerie. Une rencontre avec la police a permis également de définir l'appui que celle-ci peut apporter en cas d'incivilité. La Dzèbe soutient également un groupe de jeunes intéressés à la construction d'un skate park à St-Maurice.

Endettement par habitant

Dans quelles mesures le report décidé de différents achats influence l'endettement par habitant; et dans quelles mesures le report de biens du patrimoine administratif vers le patrimoine financier n'embellit pas également la situation?

Les investissements liés à l'acquisition de l'Aula du CO pour 3 millions ainsi que ceux liés aux salles de sport du CO pour 4.5 millions auraient influencé de manière significative l'endettement par habitant.

Notons que ces reports n'ont pas été décidés par la Municipalité, mais qu'ils sont le résultat de la non finalisation du décompte de construction de la part de l'Association du CO.

Actuellement considéré comme faible, l'endettement de la Municipalité sera considéré comme mesuré pour les années à venir.

Il devrait se situer aux alentours de 4'000 CHF par habitant, avant prise en compte de l'effet du report de certains biens actuellement attribués au patrimoine administratif vers le patrimoine financier ; effet qui atténuera un peu ledit endettement, mais qui sera avant tout bénéfique au résultat annuel.

Sur-estimation des rentrées fiscales

Pourquoi Saint-Maurice est-elle l'une des seules grandes communes à avoir sur-estimé ses rentrées fiscales (les comptes 2015 des grandes communes voisines sont tous supérieurs aux prévisions). Nous avons eu une présentation lors d'une séance plénière sur les raisons qui avaient conduit à cette surévaluation. Nous avons demandé au Conseil communal de nous envoyer cette présentation, mais nous ne l'avons pas encore reçue. Nous réitérons notre demande: pouvez-vous nous envoyer cette explication et nous communiquer quels sont les correctifs qui ont été mis en place pour éviter ce genre de problème dans le futur?

Les présentations (Powerpoint) des séances précédentes seront disponibles sur le site.

Le chapitre « 90 – Impôts » boucle avec une surestimation du budget de l'ordre de 400'000 CHF, soit un écart d'environ 5 %. Nous souhaitons que nos budgets soient le plus plausibles possible, sans garder – de manière délibérée – une marge sur les recettes fiscales.

Les outils actuellement à notre disposition nous permettent d'affiner de mieux en mieux les prévisions fiscales et une attention toute particulière y sera apportée lors de l'établissement des prochains budgets.

Contrairement à certaines villes valaisannes, nous n'avons pas eu la chance de bénéficier de recettes fiscales extraordinaires (gains immobiliers – impôts sur les successions) ; recettes qui permettent de compenser une éventuelle baisse des impôts ordinaires.

En 2015, il y a deux raisons à cette sur-estimation des rentrées fiscales : d'une part la Commune s'est fiée aux données statistiques établies par le Canton du Valais, données qui se sont révélées trop optimistes; d'autre part, la structure de la population fait que Saint-Maurice a été plus touché par la réduction introduite : à Saint-Maurice il y a beaucoup de familles et peu de contribuables fortunés, à l'inverse de Martigny qui compte plusieurs contribuables fortunés.

6. REMARQUES

Le tableau d'évolution des coûts par jour de garde par enfant gardé par les mamans de jour et en garderie n'a pas encore été fourni (malgré notre demande lors des comptes 2014). Idem pour les coûts annuels par élève primaire et cycle (évolution des coûts).

Pour la garderie, il est impossible de calculer un coût par jour, car les contrats sont établis en fonction d'un nombre d'heures. La garderie a un coût de 150'000 CHF par an et s'occupe de 113 enfants. Le prix annuel moyen par enfant est donc d'environ 1'330 CHF.

L'école primaire occupe 389 élèves et le coût annuel par élève est d'environ 4'955 CHF.

Le cycle d'orientation occupe 158 élèves et le coût annuel par élève est d'environ 8'384 CHF.

Les montants des rubriques 1, 10, 11, 2, 20 et 21 à la page 11 des comptes 2015, ne correspondent pas aux totaux des actifs et passifs 2014 indiqués dans les comptes 2014.

Ceci est lié à un problème informatique identifié, qui sera corrigé l'année prochaine.

L'explication de l'augmentation de certains montants utilise souvent l'excuse de mauvaises estimations, souvent venant du canton et pour lesquelles la Commune n'a pas tellement d'influence. Cette situation n'est pas trop top.

Les cautionnements ont-ils été remis à jour? Le tableau de la page 148 ne nous semble pas actualisé? Certains montants ne devraient-ils pas être remis à jour?

Le tableau est à jour. Nous allons contrôler le cas du tennis. Mais tant qu'un emprunt n'est pas officiellement clos par la banque, le cautionnement y relatif apparaît dans cette liste.

7. MESSAGE DE LA COMMISSION DE GESTION

L'endettement net, indiqué à la page 13 des comptes 2015 (2'304 CHF par habitant), n'est pas significatif en tant que tel. En effet, son calcul ne tient pas compte du report de la comptabilisation des parts du CO / aula / salle de gym, de 2015 à 2016. Cette opération porterait la dette communale à près de 4'000 CHF par habitant; ce ratio ne comprend pas non plus la part communale (partie scolaire) détenue dans l'association du cycle d'orientation. En consolidant cette part, qui est de l'ordre de 10 millions, l'endettement net par habitant s'élève à 6'200 CHF. Dès lors, cet indicateur, plus proche de la réalité économique, est bien supérieur à celui présenté.

Les différents biens du patrimoine administratif qui ont été transférés vers le patrimoine financier ont également amélioré certains indicateurs des comptes 2015. De même, si ces actifs avaient été maintenus dans le patrimoine administratif, ils auraient dû être amortis, ce qui aurait également péjoré le résultat net 2015.

Au sujet du patrimoine financier, une annexe a été établie dans le but d'analyser les opportunités de mise en valeur ou d'aliénation des différents actifs non-nécessaires aux tâches dévolues à notre municipalité.

8. RECOMMANDATION POUR LE VOTE

Au terme de ses investigations et compte tenu des remarques du présent rapport, la Commission de gestion recommande au Conseil général, à la majorité de sept membres et deux abstentions, d'adopter les comptes 2015 tels que présentés.

Saint-Maurice, le 2 juin 2016,

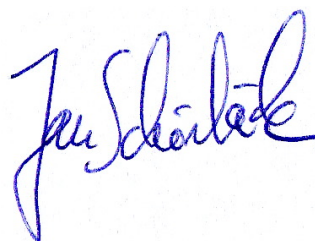
Le Président :

Dominique Robyr



Le Rapporteur :

Jan Schönbächler



9. ANNEXES

9.1 DEMANDES DE LA COMMISSION DE GESTION

Les commentaires pourraient-ils être inclus dans le texte comme note de bas de page, plutôt qu'apparaître séparés en début de chapitre.

Pourriez-vous nous fournir un indicateur sur le continu (donc à chaque fois) pour juger de l'évolution:

- du coût annuel total par élève des écoles enfantines et primaires
- du coût journalier par enfant en garderie ainsi qu'auprès des mamans de jour

La Commission de gestion soumet au Conseil communal, dans un document à part, quelques réflexions concernant les divers biens du patrimoine administratif.